

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE13

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille et Mme Allain

-----

### ARTICLE 3

A l'alinéa 11, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« trente ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le délai de quinze jours paraît bien court. Cet amendement propose de le porter à trente jours.